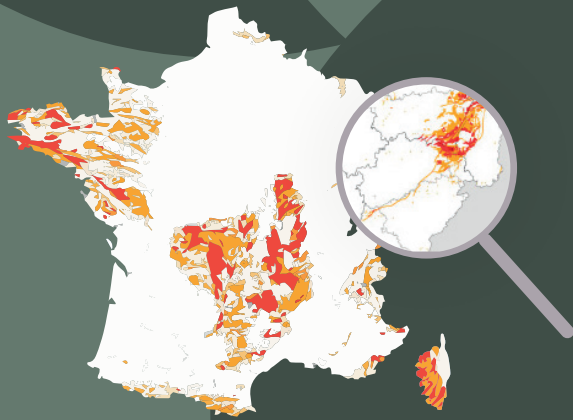


Rn

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un **gaz naturel radioactif** inodore et incolore qui provient de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans les roches granitiques et volcaniques (massif armoricain, massif vosgien, massif central...). Comme c'est un gaz, il peut s'accumuler dans les bâtiments et atteindre des concentrations élevées.

Le Centre international de recherche sur le cancer a classé le radon comme cancérigène pulmonaire certain depuis 1987. Ce gaz constituerait le **second facteur de risque de cancer du poumon** après le tabac. Le risque s'accroît avec la concentration et la durée d'exposition.



source : www.irsn.fr

La présence de radon est plus importante dans certains secteurs du Nord Franche-Comté (ex : zones proches du massif des Vosges), compte tenu notamment de la configuration géologique. En conséquence, la probabilité de le retrouver dans les bâtiments peut y être plus élevée qu'ailleurs.



Comment le mesurer ?

Quand ?

L'hiver, en période de chauffe : entre **novembre** et **mars**.

2024

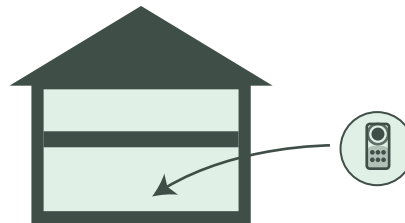


2025



Comment ?

Disposer un dosimètre dans une pièce de vie (occupée plus d'une heure par jour) au niveau habité le plus bas : le salon, la chambre, le séjour.



Combien de temps ?

Le dosimètre est mis en place pendant **au moins 2 mois**.



Où se le procurer ?

A la fin des deux mois de mesure, vous serez invité à le redéposer en mairie ou à le renvoyer par voie postale, avant transmission au laboratoire d'analyse.

Le kit est accompagné d'un questionnaire habitat à remplir pour permettre l'interprétation de la mesure réalisée.

Les valeurs de référence

Le dosimètre va mesurer le taux de radon dans l'air en becquerel par m³.



En dessous de 300 Bq/m³ : **Risque faible**.



De 300, à 1 000 Bq/m³ : **Actions correctives nécessaires** : mesures d'aération, de ventilation et d'étanchéité.



Au-dessus de 1 000 Bq/m³ : **Un diagnostic du bâtiment est recommandé** pour définir les travaux nécessaires.

Et après la mesure ?

L'analyse de votre mesure est réalisée gratuitement. Vous recevrez un courrier personnalisé vous informant des résultats et des recommandations à mettre en place si le taux de radon dépasse les 300 bq/m³.

Un atelier de restitution sera proposé pour vous présenter les résultats de la campagne et échanger avec des professionnels spécialistes des bâtiments sur les actions à mettre en œuvre.

Les étapes de la campagne

2025



Janvier

Distribution des kits

2024



2025



Janvier - Mars

Mesures dans l'habitat

2025



Avril - Mai

Analyse des résultats

2025



Juin - Septembre

Rendu des résultats

Contact :

- Votre mairie
- Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté :
emantion@pmnfc.fr

Pour en savoir plus :



SCANNEZ-MOI !

D'autres sites ressources :

www.jurad-bat.net
www.irsn.fr

Campagne de sensibilisation proposée dans le cadre du contrat local de santé (CLS) du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté.

Du radon dans ma maison ?

Prenez soin de votre santé et de celle de votre foyer. Cet hiver, vérifiez gratuitement la concentration de radon dans votre logement.

